



Compte rendu de la réunion du comité de pilotage

Projet d'aménagement du site de l'étang du Pont - 22 Septembre 2021

Pièce jointe - Diaporama diffusé en séance

Organisme	Nom/Prénom	Présent	Excusé	Absent
Communauté Lesneven Côte des Légendes	BALCON Claudie	X		
Communauté Lesneven Côte des Légendes	PAUGAM René	X		
Commune de Guissény	RAPIN Raphaël	X		
Commune de Kerlouan	COLIOU Christian		X	
Commune de Kerlouan	GUEZENOC Eric	X		
Communauté Lesneven Côte des Légendes	LE FUR Françoise	X		
Communauté Lesneven Côte des Légendes	SPARFEL Céline	X		
Communauté Lesneven Côte des Légendes	BULLIER Hugues			X
Communauté Lesneven Côte des Légendes	MOMAUD Anthony	X		
Communauté Lesneven Côte des Légendes	LE GAD Emmanuelle		X	
Syndicat des Eaux du Bas-Léon / SAGE	BELE Christophe	X		
Syndicat des Eaux du Bas-Léon / SAGE	SIMON Anne-Gaël		X	
Syndicat des Eaux du Bas-Léon / SAGE	BARIC Mélanie	X		
Collectif de sauvegarde de l'étang du Pont	LE BARS Jean-Jacques	X		
Collectif de sauvegarde de l'étang du Pont	MASSEZ Bruno		X	
Collectif de sauvegarde de l'étang du Pont	POULMAC'H François	X		
Association Environnement et Patrimoine de Kerlouan	DREVES Luc		X	
Association Environnement et Patrimoine de Kerlouan	ABALEA Christian	X		
Chambre d'Agriculture du Finistère	CABON Julien	X		
Direction Départementale des Territoire et de la Mer	CASTREC Philippe			X
Direction Départementale des Territoire et de la Mer	LESCOAT Johann		X	
Direction Départementale des Territoire et de la Mer	LE MARC Pierre-Yves			X
Direction Départementale des Territoire et de la Mer	ZARAGOZA Jean			X
Conseil Départemental du Finistère	CORNIC Michel		X	
Conseil Départemental du Finistère	BARBIER Christian		X	
Agence Régionale de la Santé	KEREBEL Thomas			X
Sous-préfecture de Brest	BAURAND-CONSTANCE Sabine			X
Sous-préfecture de Brest	QUERE Claudie			X
Association Bretagne Vivante	BALLOT Jean-Noël	X		
Association Bretagne Vivante	GUIHARD Luc			X
Conservatoire botanique	QUERE Emmanuel			X
Association Eau et Rivières	PIRIOU Jean-Yves	X		
Association Eau et Rivières	CLUGERY Arnaud			X
Mairie de Guissény - NATURA2000	LONCLE Nicolas	X		
Association Bretagne Vivante	ILY Christian			X
Centre d'Etude et de Valorisation des Algues	BALLU Sylvain			X
Communauté Lesneven Côte des Légendes	FLOC'H Noémie			X
Syndicat des Eaux du Bas-Léon	LE JEUNE Clément	X		
Office Français Biodiversité	MORNET Jonathan		X	
Office Français Biodiversité	LE BIHAN Mikaël			X
Bretagne Grands Migrateurs	LE GURUN Laëtitia		X	
AAPPMA du Pays des Abers-Côte des Légendes	FOUCAULT Luc	X		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	DUNET Séverine		X	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	MARTIN Jérôme		X	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	CATROUX Hubert	X		
CAMAB/Conseil Départemental du Finistère	ALARY Sandrine	X		
CAMAB/Fédération de Pêche du Finistère	BOURRE Nicolas		X	
CAMAB/Forum des Marais Atlantiques	DAUSSE Arnel		X	
CAMAB/Forum des Marais Atlantiques	MAGUEUR Anaëlle		X	
Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne	GRIMAULT Laurent			X
Bureau d'études SINBIO SCOP	LAFFLY François	X		
Association Bretagne Vivante	WIZA Stéphane			X
Association Bretagne Vivante	DELMARE Anne			X
Office de Tourisme - Lesneven-Côte des Légendes	GUIBERT Morgane			X
Société de Mandataires judiciaires - FIDES	GUIMBRETIERE Raphaël		X	

Propos introductifs :

R. Paugam (Vice-Président CLCL) introduit la réunion, en rappelant les éléments de contexte et l'objectif de cette réunion du comité de pilotage.

J.J. Le Bars et F. Poulmarc'h (Collectif de sauvegarde de l'étang du Pont) prennent la parole au nom du collectif de Sauvegarde de l'étang du Pont, mentionnant des regrets concernant : les délais de convocation au comité de pilotage de seulement 11 jours, la non réception de documents préparatoires de la réunion, la conduite du projet avec la non réception de comptes rendus à l'issue de différentes rencontres. Ils remettent également en question les capacités de franchissement du Saumon Atlantique, faisant référence à un projet dans l'Allier permettant un franchissement d'une hauteur de 7 mètres. La manière dont ce projet est présenté lors de ce comité de pilotage laisse penser que le projet a déjà été acté.

C. Balcon (Présidente CLCL) informe le comité de pilotage que le projet sera présenté au conseil communautaire le 29/09/2021, donnant lieu à un vote. Elle précise qu'il s'agit d'un projet qualitatif (écologique et valorisation du site). Pour les documents préparatoires, nous n'étions pas en mesure de les fournir avant la séance.

R. Paugam (Vice-Président CLCL) précise que lorsque les rencontres sur site ont été provoquées à l'initiative du collectif, ce n'est pas à la communauté de fournir un compte rendu des échanges.

C. Le Jeune (SEBL) décline rapidement l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation du projet de restauration écologique
- Projet de valorisation
- Investigations complémentaires, calendrier prévisionnel et chiffrage du projet

Projet d'aménagement du site :

F. Laffly (bureau d'étude SINBIO SCOP) expose le projet d'aménagement lié à la restauration de la continuité écologique, en expliquant le déroulé théorique des travaux, étape par étape, conformément au diaporama joint et déroulé lors de la réunion. Sont abordés : le démantèlement des vannes du moulin, la création de la rivière en aval de la RD38, la création de l'ouvrage sous la RD38, la création d'un ouvrage provisoire de vidange, la phase progressive de vidange, les accompagnements morphologiques du lit mineur sur la zone d'influence amont et le remodelage du lit majeur (mares, zone humide).

Echanges :

JJ. Le Bars (Collectif de sauvegarde de l'étang du Pont) exprime des craintes concernant le départ sédimentaire potentiel en baie.

H. Catroux (AELB) mentionne des projets similaires à l'échelle de la Bretagne pour lesquels, des précautions de vidange ont été prises permettant aux sédiments de se stabiliser sur place grâce notamment à leur ressuyage et au développement de la végétation herbacée.

F. Laffly (SINBIO SCOP) précise que la vidange progressive qui durera plusieurs mois, permettra de maîtriser le départ sédimentaire lors de l'opération. Les sédiments, estimés à 100 000 m³ seront laissés sur place et remodelés en fonction de l'évolution morphologique du site.

F. Poulmarc'h (Collectif de sauvegarde de l'étang du Pont) évoque l'abattement bactériologique du plan d'eau, demandant quel serait son impact avec 2 mètres de hauteur d'eau.

C. Le Jeune (SEBL) rappelle que les analyses menées dans le cadre de l'étude n'ont pas montré d'effets significatifs sur l'abattement bactériologique.

C. Abaléa (Environnement & Patrimoine de Kerlouan) évoque l'importance d'inscrire ce projet dans une logique à l'échelle du bassin versant (bactériologique, nitrates, sédimentaire), avis partagé par JY. Piriou (Eau et Rivières de Bretagne).

R. Paugam (Vice-Président CLCL) mentionne des projets en cours portés par la CLCL et qui vont en ce sens : amélioration des systèmes d'assainissement, Plan Algues Vertes, programme Breizh Bocage.

JJ. Le Bars (Collectif de sauvegarde de l'étang du Pont) estime que la sédimentation de l'étang s'est accentuée ces 20/30 dernières années. Si le transit sédimentaire est restauré, les sédiments se déposeront en baie, quels seront leur impact ?

N. Loncle (NATURA 2000 Guissény) explique qu'un estuaire contribue naturellement à une accumulation sédimentaire en fond de baie (pré-salé). Globalement, l'expansion des prés-salés est jugée très positive sur l'évolution du milieu naturel (milieux très riches, stockage de carbone).

F. Laffly (SINBIO SCOP) rappelle que ce projet s'inscrit dans une logique de reconquête du milieu aquatique, occasionnant le moins d'impact possible sur la masse d'eau et sur le milieu récepteur. Cet étang est en fin de vie (sur sédimentation).

JY. Piriou (ERB) questionne le bureau d'études sur les remontées potentielles d'eau de mer jusqu'au site de l'étang du Pont une fois les travaux réalisés.

F. Laffly (SINBIO SCOP) répond que le radier du nouveau pont pourrait être soumis à l'influence marine en circonstances très exceptionnelles (Litto 3D, modélisation des submersions marines CLCL à consulter).

J. Cabon (agriculteur riverain, chambre d'agriculture) témoigne de l'impact de la remontée marine sur les prairies. L'ouverture des clapets du Couffon a entraîné une destruction des espèces herbacées avec la progression des roseaux sur la partie aval de la prairie la plus proche de l'ouvrage. Cette évolution demande donc une adaptation des espèces.

R. Paugam (Vice-Président CLCL) déclare que la solution d'aménagement du site doit être pérenne et que si on ne fait rien l'étang est voué à disparaître.

C. Abaléa (Environnement & Patrimoine de Kerlouan) précise que l'association ne dit pas qu'il ne faut rien faire.

J. Cabon (agriculteur riverain, chambre d'agriculture) appelle à la vigilance concernant la présence de ragondins sur le site.

Projet de valorisation du site :

C. Le Jeune (SEBL) présente des schémas de principe de valorisation possible du site, conformément au diaporama diffusé en réunion. Sont notamment mentionnés la composition d'un premier groupe de technicien pour un premier débat d'idées sur ce thème.

Il s'agit d'une première approche permettant de se projeter sur le devenir du site, cette étape de valorisation étant la dernière à mettre en œuvre, il reste du temps pour la concevoir, en constituant des ateliers participatifs avec la population et en sollicitant les associations locales.

JN. Ballot (Association Bretagne Vivante) questionne la CLCL sur le droit de chasse sur le site. Des chasseurs ont été observés à l'ouverture de la chasse, faisant fuir toute la faune initialement présente. Il rappelle également que dans ce projet de valorisation, la quiétude pour la faune sera importante compte tenu de la taille de l'espace naturel. Il faudra ainsi éviter la circulation au travers du site. La question d'en faire une réserve de pêche et de chasse pour respecter cette quiétude sera à aborder lors du dimensionnement du projet de valorisation.

Investigations complémentaires, calendrier & chiffrage :

F. Laffly (SINBIO SCOP) aborde ensuite des éléments techniques sur les investigations complémentaires pour apporter les précisions techniques nécessaires post aménagement (côtes d'installation de l'ouvrage, stabilité des sols, bathymétrie, fondations...).

Le calendrier prévisionnel est ensuite évoqué, avec un échelonnement des travaux sur les 4 prochaines années (Cf. diaporama).

Un chiffrage optimisé des travaux est présenté. Une marge de sécurité a été ajoutée par rapport à l'estimation de la phase préliminaire. Elle concerne les postes de dépenses liés au pont de la RD38 et à l'ouvrage provisoire de vidange. Un budget de communication a également été ajouté. Cet estimatif ne prend pas en compte le chiffrage du projet de valorisation du site, l'avancement de cette étape ne le permettant pas encore.

C. Le Jeune (SEBL) précise que l'objectif à courte échéance est de présenter une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet pour le rétablissement de la continuité écologique de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant d'obtenir 80% de subventions, la date butoir étant fixée au 1^{er} octobre 2021.

Hubert Catroux (AELB) affirme que ce projet ambitieux dans son ensemble répond pleinement aux objectifs de l'Agence de l'Eau (obligations réglementaires, restauration écologique, réduction des impacts des plans d'eau sur les masses d'eau). Il cite également un projet similaire en Côte d'Armor qui avait suscité de vives oppositions au moment de l'élaboration du projet. Une fois mis en œuvre, c'est un site qui a repris vie et qui est aujourd'hui perçu de manière très positive par les habitants.

C. Balcon (Présidente CLCL) rappelle que les élus décideront de l'issue du projet en conseil communautaire. Elle insiste sur le fait que si ce projet qualitatif est mis en œuvre, les élus de la CLCL souhaitent qu'il soit construit collectivement en particulier pour la phase d'élaboration du projet de valorisation.

R. Paugam (Vice-président CLCL) clôture la réunion en remerciant l'ensemble des membres de leur participation.

Compte rendu comité de pilotage - 22/09/2021 / Site de l'étang du Pont (Kerlouan & Guissény)